

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 410

Rubrik: Télévision

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des émissions locales pour quelques élus, des téléreseaux pour tout et la SSR pour tous

TV Delémont, TV Renens, TV Avanchet, des expériences d'émissions locales se sont succédé ces derniers mois.

Dans plusieurs cités, diverses associations poursuivent leurs activités vidéo, et des demandes de concession parviennent encore à Berne. Pourtant, les premiers bilans de la télévision locale apparaissent peu positifs.

En Suisse, pour l'instant, les exceptions réjouissantes sont rares : par exemple, l'essai de Delémont à l'occasion de la discussion de la Constitution du canton du Jura.

Mais il faut l'admettre : la fin du monopole marque le début du règne des sociétés privées et des intérêts les plus commerciaux. Pour leur part, les municipalités ne peuvent plus subventionner des opérations coûteuses qui se révèlent inutiles. D'autres priorités s'imposent dorénavant en matière de communication sociale : l'environnement, l'espace, la qualité de la vie, l'habitat, le soutien des associations locales. Le temps des gadgets et du gaspillage est révolu.

Pourquoi l'engouement pour la télévision locale subsiste-t-il en Suisse romande ? Certes, il

faut compter avec la mode et aussi la pression des techniciens. Mais le compartimentage, le cantonalisme d'une région comptant à peine 1,2 million d'habitants expliquent également cette recherche de communication, thème de toute notre littérature et de notre cinéma. Malgré la réception de plusieurs programmes, étrangers et nationaux, dont la TVR qui avec ses 430 000 écrans à la dimension d'une chaîne locale; malgré le développement des autoroutes et des communications sous toutes leurs formes. Ou est-ce précisément à cause de ce soudain télescopage des mentalités et des pays que des villes de tradition (Fribourg, Yverdon), des cités nouvelles (Avanchet), une nation (Delémont et le Jura) recherchent leur image et leur identité ?

Après avoir examiné, la semaine dernière, les tentatives d'ouverture de la télévision à travers la série d'émissions « L'Antenne est à vous », tentons de cerner, à travers la TV locale, une autre façon de s'approcher du public et de lui donner la parole.

La commune de Vernier, avec ses deux cités du Lignon et d'Avanchet, compte 27 000 habitants. On y enregistre les gains migratoires les plus élevés du canton et maintenant le plus grand nombre d'appartements vacants.

Située à côté du centre commercial de Balxert et près de l'aéroport, entre deux voies de communication de grand trafic, la cité d'Avanchet-Parc prévoit 2000 logements qui accueilleraient plus de 7000 personnes. Actuellement 1700 appartements sont habités, une population d'environ

4500 personnes. Deux groupes scolaires, un centre commercial, un centre culturel, une boulangerie, une pharmacie. Pas un seul bistrot, « ce dernier espace social », car les loyers sont excessifs.

« Une ville dans la ville », une « conception nouvelle et originale », dit la plaquette publicitaire. Le promoteur, Göhner SA, rattaché à Elektrowatt et au Crédit suisse, a construit pour des coopératives regroupant divers syndicats. Un cinquième des logements, qui trouvent difficilement des ama-

teurs, devraient être vendus. Très jeune, très hétérogène, la population comprend une proportion d'étrangers (37 % dans la commune) élevée.

Ni les promoteurs ni les architectes n'habiteront jamais cette cité. Un environnement d'allure concentrationnaire, même si les intérieurs sont de bonne qualité, bien isolés. Des équipements collectifs. Le soir, derrière les hublots des milliers de fenêtres, bougent les lueurs bleues des récepteurs TV ! 1200 écrans dont 800 couleur.

AVA canal 29

Derniers réglages, la mire AVA tremble un peu sur l'écran témoin. Les techniciens, des bénévoles et deux représentants d'une maison spécialisée s'affairent à la régie. Tout le matériel, semi-professionnel et estimé à plusieurs centaines de milliers de francs, est installé dans une salle d'une école primaire. Dans l'espace réservé pour le studio, devant les spots et les trois caméras couleur, la présentatrice lit son texte et rajuste sa parure. Une dizaine de personnes suivent à travers les vitres ces ultimes préparatifs.

Chaque soir, du lundi 16 mai au dimanche 22, de 19 h. 10 à 21 h., le canal 29 a diffusé des programmes locaux, en direct et en différé. A l'origine de cette expérience, M. F. Moruzzi, conseiller administratif, qui résume ainsi les objectifs de la télévision locale :

- accélérer le processus d'intégration des habitants de la cité,
- établir des contacts, faire connaître les associations de la commune,
- rapprocher les autorités de la population.

La concession fédérale, qui selon les responsables n'autorise pas le débat « des sujets controversés », a été accordée à la commune. Celle-ci a voté un crédit de 15 000 francs et chargé l'Association vidéo Avanchets de la réalisation des émissions. Les principaux animateurs sont des techniciens et des professionnels de la communication sociale (pasteur et assistant social).

Les programmes préparés avec des représentants des associations de la cité, correspondent aux

grandes options : information, distraction, culture. En réalité, malgré l'importance donnée à la présentation des autorités — en direct avec chaque conseiller administratif et en différé avec les partis politiques — à la présentation des groupes et sociétés locales, le programme quotidien de deux heures environ gardait un « style » très traditionnel : speakerine, table ronde, monologues, etc. Bref, une communication très pauvre et un taux de narcissisme élevé. Et les vrais problèmes de la cité — les nuisances dues aux usines voisines et à l'aéroport, la grève des loyers de l'Association des habitants — ne pouvaient pas être évoqués.

L'opération était sans doute trop ambitieuse. Et trop longue : une semaine à raison de deux heures par jour, on sombre rapidement dans l'ennui et le catéchisme. Et que dire du prétexte — tout de même vite épuisé — de l'entreprise : l'inauguration officielle des groupes scolaires. Si la télévision locale reproduit les promotions et les cérémonies, elle n'a aucun avenir. Surtout si elle évacue, censure et autocensure, tous les problèmes locaux.

La barrière de l'écran

Les autorités ont-elles établi un contact avec la population ? Chaque jour, il y a eu une vingtaine d'appels téléphoniques; parfois une trentaine de personnes assistaient aux débats. Ceux-ci n'étant guère spectaculaires, nombre de téléspectateurs ont dû changer de chaînes. Routine quotidienne et habitude de consommation d'images obligent ! Lors de la table ronde finale sur l'expérience, les politiciens ont manifesté une certaine déception : peu d'appels, pas de question au Conseil municipal; les gens ont peur, ils ne provoquent pas les autorités. Bref, l'écran devient barrière, l'information locale ne passe pas.

Enfin, il faut dire que la réception des émissions dans de nombreux bâtiments était franchement insuffisante, souvent mauvaise. Toute l'expérience

Le pari exceptionnel des Jurassiens à Delémont

« L'impartialité des émissions doit être garantie; elles ne doivent pas être l'occasion d'une propagande quelconque.

Les émissions doivent tenir compte de la diversité des événements et des opinions.

Si l'émission, sur un sujet déterminé ne se limite pas à la pure relation des faits, elle devra exposer équitablement le point de vue de chaque partie représentée à l'Assemblée constituante.

Les questions touchant le Jura du Sud et les rapports entre le Sud et le Nord sont exclues du programme.

Les sujets traités doivent se limiter à des problèmes en rapport avec les travaux de la Constitution jurassienne.

La publicité payante, directe ou indirecte, est interdite, de même que les programmes propres patronnés. »

Ces quelques extraits de la « concession » octroyée par le Département des transports, des communications et de l'énergie (ci-dessus, des éléments des articles 10, 11 et 12) pour une émission de télévision locale à l'occasion des débats des Constituants jurassiens, « à titre d'essai » pour la période du 13 au 25 septembre 1976, donnent une idée du « fonds politique » de l'expérience.

Greffée sur un moment majeur de la vie politique du canton du Jura, la tentative (réservée aux récepteurs delémontains) reste porteuse de trois enseignements importants, selon ses promoteurs¹:

- 1. Elle a montré « que des amateurs, assistés de quelques spécialistes, étaient capables de mener à chef une entreprise importante de TV locale »;*
- 2. une véritable animation autour des travaux de l'Assemblée constituante jurassienne a pu être créée;*
- 3. un sondage réalisé quelques jours après la dernière émission démontre l'existence, à Delémont, d'une réelle demande de TV locale.*

Le caractère exceptionnel de la démarche tentée à Delémont ne justifie pas, certes, des générali-

sations à l'échelle cantonale ou fédérale sur l'avenir de la TV locale; il est cependant intéressant de fixer quelques points de repères qui permettront de mieux comprendre cette « réussite » :

— L'ensemble de l'opération a été prise en charge sur une base bénévole, par un comité de coordination composé de l'Emulation jurassienne, le Centre culturel régional de Delémont et l'Université populaire. Total des dépenses, 42 000 francs; reste un déficit de 14 000 francs. Si 89 % des gens interrogés sont favorables à des émissions de ce type quelques fois par an — près de la moitié étant disposée à payer une concession plus élevée pour cela ! — un appui financier sera indispensable...

— Les émissions étaient diffusées par l'intermédiaire du réseau privé de télédistribution. Pour les cinq interventions (thèmes : l'aménagement du territoire, le fonctionnement de la Constituante, la sécurité sociale et les problèmes de l'information) d'environ une heure et demie à deux heures, le schéma était le même : un film introduisait un débat entre politiciens, qui étaient interrogés par un certain nombre de « spécialistes » et par un public groupé dans un des studios improvisés.

— Relations avec les pouvoirs publics : certains des articles de la concession octroyée par le Conseil fédéral ont un caractère nettement politique, soulignent les promoteurs, telle cette disposition excluant du programme les questions touchant le Jura du Sud. Mais les rapports avec l'autorité ne se sont pas limités à des « relations de soumission » à l'égard de l'exécutif central : le pouvoir cantonal est lui aussi intervenu directement dans l'entreprise et des négociations se sont instaurées avec la Constituante, essentiellement au sujet du choix des personnes invitées à participer aux divers débats.

¹ Une brochure très complète situant l'expérience a été publiée depuis lors sous le titre « Une expérience de TV locale au service d'une constitution cantonale ». Diffusion P.-A. Gentil, Abbé-Monnin 53, 2854 Bassecourt.

Des émissions locales pour quelques élus, des téléreseaux pour tout et la SSR pour tous (suite et fin)

étant suspendue au câble, sa portée apparaît très limitée. Un bilan plus précis sera sans doute tiré prochainement par les animateurs.

Sans négliger les aspects positifs de cette opération, il faut constater que la télévision locale coûte cher. Très cher même si l'on devait considérer son prix de revient réel. Pour un rendement très faible. Comme la population n'avait pas été préparée, qu'aucune animation ne précédait et ne prolongeait l'opération, l'impact reste dérisoire. On peut se demander dans ces conditions si l'organe — le câble et ses propriétaires technocrates — ne crée pas de faux besoins.

Déjà 1200 concessions

Comme moyen technique de diffusion des programmes TV, des réseaux de câbles se mettent en place dans toute la Suisse. Selon des estimations récentes (P.-A. Chevalier, La télévision par câble en Suisse et les autres moyens de communication, Bulletin de documentation économique, novembre 1976) on compte actuellement 1200 concessions d'exploitations d'antennes collectives, un téléspectateur sur quatre reçoit ses programmes par le câble.

Coordonnés et planifiés, ces téléreseaux constitueront un prodigieux système de communication. Pour l'économie et le développement du pays, c'est aujourd'hui une infrastructure aussi importante que hier celle des chemins de fer. Les émissions de télévision locale représentent une des nombreuses possibilités d'utilisation des téléreseaux. Des balbutiements qui font oublier les autres perspectives : la combinaison des ordinateurs et des récepteurs TV, la téléinformatique.

Tant qu'elles ne correspondront pas à des besoins du public mais aux intérêts des fabricants, les émissions locales sont condamnées à la déperdition. En outre, la concurrence des programmes étrangers et nationaux, toujours plus nombreux,

limite leur diffusion. Il faut compter avec cette saturation du marché et la fatigue des téléspectateurs : en Suisse romande, ils passent déjà en moyenne une heure et demie par jour devant le petit écran.

La place du village, le forum électronique : il faut aujourd'hui revoir cette mythologie ! Selon les spécialistes, la télévision locale devait recréer les communications sociales dans les cités nouvelles et les nébuleuses urbaines. En réalité jusqu'ici, et toutes les expériences le prouvent, elle ne fait que confiner les habitants dans leur appartement et les empêche de participer aux activités des associations. Quant aux émissions elles-mêmes, elles deviennent très vite le monopole des notables et elles subissent leur censure.

« Perché la gente no dice niente » ? répète la chanson ? Les télécommunications ne créeront pas les relations entre les habitants des grands ensembles. Pour se développer celles-ci ont d'abord besoin de lieux privilégiés, tels les bistrotts, ces derniers îlots de rencontre ; de salles polyvalentes pour les associations et groupes locaux. Enfin elles ont besoin d'un environnement et d'une qualité de vie que la technologie la plus sophistiquée ne remplacera jamais.

Cependant des expériences doivent être poursuivies en dehors des contextes commerciaux et publicitaires. Des émissions locales, suivant la voie

de Delémont, à l'occasion d'un événement important qui mobilise une population. Suivant la voie que propose M. A. Knechtli, président de l'ARTED : une émission hebdomadaire de trente minutes, sous forme de journal local d'information pratiques, et durant plusieurs mois.

L'avenir des émissions locales de télévision est désormais lié à l'évolution de la SSR. Pour répondre à la voix des cantons et neutraliser la concurrence des chaînes étrangères, celle-ci envisage une politique de décentralisation. Ce qui devrait entraîner une restructuration des programmes de la TVR selon un esprit à la fois national et local. Quant à la création d'un centre de radio-télévision dans chaque canton, elle devrait permettre une meilleure couverture de l'actualité, l'ouverture de cases à vocation cantonale et communale.

Il importe avant tout que la télévision ne devienne pas le domaine réservé des intérêts particuliers des grandes sociétés comme Migros, Rincovision SA, et d'autres, qui sont prêtes à investir le câble et les ondes. Dans une démocratie semi-directe, les moyens de communication de masse, la radio-télévision et la presse écrite, déjà largement dominés par les pouvoirs établis, jouent un rôle déterminant pour l'information et la formation de l'opinion publique. « Il serait donc urgent », et notre conclusion est aussi celle de M. P.-A. Chevalier dans le bulletin déjà cité, « d'établir en Suisse une conception d'ensemble dans le domaine des communications, une véritable politique des moyens de communication ».

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Informations

Explication de texte.

Je lis dans la « Tribune-Le Matin » du 25 mai un article intitulé « Trente-huit années de vie politique » et consacré à Podgorny, qui se termine ainsi :

« Il a su, en 1964, se ranger du côté de l'opposition à Khrouchtchev, et est donc sorti indemne de la chute de ce dernier. Il a été nommé à la présidence le 9 décembre 1965. »

C'est une dépêche de l'agence « AFP-AP ».

La « Tribune » est un journal d'informations. « AFP-AP » est une agence d'information. On « informe » le lecteur (voilà que mon mauvais esprit me suggère qu'il y a une fâcheuse parenté